

DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES

Décision : DAJ2024-473

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2011-44
relative à l'unité mixte de recherche U1052 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2015-127
relative à l'unité mixte de recherche U1052 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2016-104
relative à l'unité mixte de recherche U1052 ;

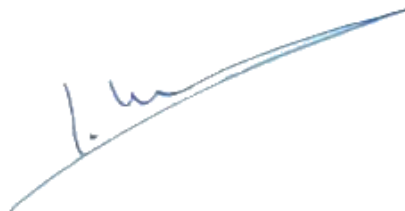
Vu la décision Inserm n° DAJ2021-31
relative à l'unité mixte de recherche U1052 ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Charles DUMONTET est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche U1052, intitulée « Centre de recherche en cancérologie de Lyon (CRCL) », jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Didier Samuel



Président-directeur général de l'Inserm